Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le 27/10/2026
ID : 022-200022739-20261013-DEL_2026_10_33-DE

CIAS
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 13 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six le mardi 13 octobre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé dans les locaux de l'EHPAD Les Magnolias, 16 rue de Traou Meledern à Pontrieux, sous la Présidence de Monsieur Vincent LE MEAUX

Etaient présents les Administrateurs suivants :
BINOT Marie-Christine; DELHOMMEAU Sylvie; IZEM Zora; JOBIC Cyril; GÉLARD Marie-Yvonne; GUERVILLY Olivier; LE BIHAN Christophe; LE GOAZIOU Anthony; LE MEAUX Vincent; PEUCH Pierre; PUILLANDRE Elisabeth; TANGUY Béatrice ; VILLECROZE Philippe.

Administrateurs absents excusés :

Administrateurs absents :

Administrateur absent ayant donné pouvoir :

En exercice : 13
Présents : 13
Absents : 0
Représenté : 0

Date d'envoi des convocations : 8 octobre 2026

Madame Elisabeth PUILLANDRE, administratrice, a été désignée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le 27/10/2026
ID : 022-200022739-20261013-DEL_2026_10_33-DE

DEL2026_10_33	CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION EHPAD – CREATION DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-10 prévoyant que « *tout contrat établi ou renouvelé pour pourvoir un emploi permanent en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de 6 ans au moins sur des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique est conclu pour une durée indéterminée* » ;

Vu l'avis favorable du Comité social territorial du 27 mars 2026 ;

Considérant que 4 agents contractuels justifient d'une durée de service au moins égale à six ans au sein de l'établissement :

- deux agents de soins (DHS de 28h),
- un agent d'hébergement (DHS de 28h),
- un agent de soins faisant fonction d'aide-soignant à temps complet (DHS de 35h),

Considérant que la création de contrats à durée indéterminée de droit public permet de sécuriser les parcours professionnels, de stabiliser les équipes et de garantir la qualité du service rendu aux usagers ;

Considérant que, parmi ces agents, deux n'occupent pas actuellement des emplois permanents et que la création de deux emplois permanents est nécessaire afin de permettre la régularisation de leur situation contractuelle ;

Lecture entendue et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** la création de 2 emplois permanents d'agents social à temps non complet, à raison d'une durée hebdomadaire de 28 heures chacun,
- **APPROUVE,** la modification du tableau des effectifs en conséquence,
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'établissement.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

C.I.A.S. GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION